

# Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

## Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2022

Date convocation : 29 mars 2022

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ANDRE, Maire.

**Etaient présents les conseillers municipaux :** Jean-Bernard ANDRE, Christophe RANC, Jérôme BOUCHET, Martine PEYTAVIN, Jeanne BALME, Romain CHAPTAL, Gérard MAURIN, Amandine NOUET, Gérard PEYTAVIN

**Absents :** David GARCIA

**Pouvoir :** Claire TORREILLES a donné pouvoir à Jeanne BALME

Madame Martine PEYTAVIN a été élue secrétaire de séance

Au préalable à la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite proposer de siéger à huis clos pour délibérer sur le dernier point à l'ordre du jour : *Foncier de la commune : étude des demandes d'achat, échange, location...*

### 12-2022 : Vote des comptes administratifs 2021

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

**Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.**

### Présentation des comptes administratifs 2021 qui peuvent se résumer ainsi :

#### • Commune ALLENC – Compte administratif principal 2021 en Euros

Commune ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		128 186,19 €	73 368,31 €		73 368,31 €	128 186,19 €
Opération de l'exercice	265 545,88 €	374 129,26 €	125 138,35 €	290 435,45 €	390 684,23 €	664 564,71 €
<b>Totaux</b>	<b>265 545,88 €</b>	<b>502 315,45 €</b>	<b>198 506,66 €</b>	<b>290 435,45 €</b>	<b>464 052,54 €</b>	<b>792 750,90 €</b>
Résultat de clôture		236 769,57 €		91 928,79 €		328 698,36 €
Restes à réaliser			120 000,00 €	54 945,90 €	65 054,10 €	
<b>Résultat global</b>		<b>236 769,57 €</b>		<b>26 874,69 €</b>		<b>263 644,26 €</b>

Affectation du résultat	Déficit	Excédent	Donc le Conseil Municipal décide de laisser la somme de 236 769,57 € en section de fonctionnement
	Exploitation		
Excédent de clôture		236 769,57 €	
<b>Donc résultat à affecter</b>		<b>236 769,57 €</b>	
	Investissement		
Excédent de clôture		91 928,79 €	
Solde des restes à réaliser	65 054,10 €		
<b>Excédent de financement</b>		<b>26 874,69 €</b>	

• **Eau et Assainissement ALLENC – Compte administratif annexe 2021 en Euros**

Eau ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	34 956,19 €			184 756,60 €	34 956,19 €	184 756,60 €
Opération de l'exercice	102 930,34 €	103 783,50 €	204 236,22 €	105 008,60 €	307 166,56 €	208 792,10 €
<b>Totaux</b>	<b>137 886,53 €</b>	<b>103 783,50 €</b>	<b>204 236,22 €</b>	<b>289 765,20 €</b>	<b>342 122,75 €</b>	<b>393 548,70 €</b>
Résultat de clôture	34 103,03 €			85 528,98 €		51 425,95 €
Restes à réaliser			100 000,00 €	40 000,00 €	60 000,00 €	
<b>Résultat global</b>	<b>34 103,03 €</b>			<b>25 528,98 €</b>	<b>8 574,05 €</b>	

Affectation du résultat	Déficit	Excédent	Donc le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'affectation de résultat
	Exploitation		
Déficit de clôture	34 103,03 €		
<b>Donc résultat à affecter</b>	<b>0 €</b>		
	Investissement		
Excédent de clôture		85 528,98 €	
Solde des restes à réaliser	60 000,00 €		
<b>Excédent de financement</b>		<b>25 528,98 €</b>	

• **Lotissement ALLENC – Compte administratif annexe 2021 en Euros**

Lotissement ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 747,44 €	55 511,15 €		55 511,15 €	10 747,44 €
Opération de l'exercice						
<b>Totaux</b>		<b>10 747,44 €</b>	<b>55 511,15 €</b>		<b>55 511,15 €</b>	<b>10 747,44 €</b>
Résultat de clôture		10 747,44 €	55 511,15 €		44 763,71 €	
Restes à réaliser						
<b>Résultat global</b>		<b>10 747,44 €</b>	<b>55 511,15 €</b>		<b>44 763,71 €</b>	

Affectation du résultat	Déficit	Excédent	Donc le Conseil Municipal décide de laisser la somme de 10 747,44 € en section de fonctionnement
	Exploitation		
Excédent de clôture		10 747,44 €	
<b>Donc résultat à affecter</b>		<b>10 747,44 €</b>	
	Investissement		
Déficit de clôture	55 511,15 €		
Solde des restes à réaliser			
<b>Besoin de financement</b>	<b>44 763,71 €</b>		

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications, du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

**13-2022 : Vote des comptes de gestion 2021**

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur

accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

#### Le Conseil Municipal :

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUANT** sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que les comptes de gestion (Commune, Eau/Assainissement et Lotissement) dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 14-2022 : Vote des budgets 2022

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

#### Présentation consolidée du Budget Principal, du Budget annexe Lotissement et du Budget annexe Eau et Assainissement – 2022

Commune ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2022	Vote 2022	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2022	Vote 2022
Dépenses	545 263,78 €	512 324,57 €	512 324,57 €	467 294,79 €	580 819,17 €	580 819,17 €
Recettes	545 263,78 €	512 324,57 €	512 324,57 €	467 294,79 €	580 819,17 €	580 819,17 €
Eau ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2022	Vote 2022	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2022	Vote 2022
Dépenses	529 210,60 €	430 876,88 €	430 876,88 €	151 868,19 €	159 980,93 €	159 980,93 €
Recettes	529 210,60 €	430 876,88 €	430 876,88 €	151 868,19 €	159 980,93 €	159 980,93 €
Lotissement ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2022	Vote 2022	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2022	Vote 2022
Dépenses	65 511,15 €	65 511,15 €	65 511,15 €	30 000,00 €	40 747,44 €	40 747,44 €
Recettes	65 511,15 €	65 511,15 €	65 511,15 €	30 000,00 €	40 747,44 €	40 747,44 €

**Le Conseil Municipal vote les budgets 2022, comme ils sont indiqués ci-dessus.**

### 16-2022 : Vote des taux des taxes locales 2022

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Votes : pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2022 et donne les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**DECIDE** de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2021 pour l'année 2022 :

**Foncier Bâti**

**41,03 %**

**Foncier Non Bâti**

**180,00 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### 16-2022 : Subventions aux associations 2022

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

**VU** les demandes des différentes associations communales et hors commune :

ASSOCIATIONS	Votées 2022
<b>Associations communales</b>	
Association des Cavaliers Randonneurs de Lozère	500 €
Foyer Rural d'Allenc	2000 €
Société de Chasse Allenoise	200 €
<b>Associations hors commune</b>	
Ecole publique de Bagnols les Bains (association sportive)	840 €
La ligue contre le cancer	500 €
Association Maison de retraite du Bleynard	200 €
Association française des sclérosés en plaques	100 €
Loisirs Jeunes du Goulet	100 €
France Alzheimer Lozère	100 €
APPMA du Bleynard (Atelier Pêche Nature)	100 €
Association Les Confettis – APE Ecole Publique Badaroux	100 €
APE Ecole Privée Châteauneuf de Randon	100 €
Les Aînés de Bagnols – Les Sources du Lot	100 €
Association sportive Les Lucioles	30 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 970 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**DECIDE** d'accorder aux associations les subventions listées ci-dessus.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

#### 17-2022 : Subvention au CCAS

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser, pour l'année 2022, une subvention d'un montant de 3 516,04 € au CCAS d'Allenc.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 3 516,04 € au CCAS d'Allenc.  
**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2022 à l'article 657362.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

#### 18-2022 : Frais de cantine 2019/2020 école publique de Bagnols les Bains

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

La participation pour 2019/2020 à la cantine de l'école de Bagnols les Bains s'élève à 1,80 euros par repas. Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés pour permettre aux enfants de la commune de manger à la cantine de l'école.

Le montant du remboursement est de 2 838,60 euros pour 1 577 repas.

**Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**APPROUVE** cette décision et, en conséquence, accepte de voter la participation de 2 838,60 €.  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

#### 19-2022 : Frais de scolarité 2021 école privée de Châteauneuf de Randon

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Le coût des frais de scolarité de l'école privée de Châteauneuf de Randon pour l'année 2021 s'élève à 1 222,00 € par élève, soit 2 444,00 € pour deux élèves de la commune scolarisés dans cet établissement.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés pour permettre l'accueil de ces enfants.

**Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**  
**APPROUVE** cette décision et, en conséquence, accepte de voter la participation de 2 444,00 € pour l'année 2021.  
**DONNE** autorisation à Monsieur le Maire de signer les pièces nécessaires.

#### 20-2022 : Foncier de la commune : étude des demandes d'achat, échange, location...

Membres qui ont pris part à la délibération : 10

Votes : pour : 10 – contre : 0 – abstention : 0

Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, en raison du caractère sensible de ce point inscrit à l'ordre du jour et pour des motifs d'ordre public, Monsieur le Maire propose au Conseil<sub>4</sub>

Municipal de siéger à huis clos pour délibérer sur ce point à l'ordre du jour. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à 8 voix POUR et 2 ABSECTIONS la proposition ci-dessus.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nombreuses demandes d'acquisitions ou d'échanges de terrains dont il a été propriétaire dernièrement, et notamment suite à l'incorporation de biens vacants et sans maîtres. De même, il demeure le problème des parcelles agricoles issues des biens vacants et sans maîtres qui, pour la plupart, sont exploitées par des agriculteurs. Il propose au Conseil Municipal de prendre une décision quant au devenir de ce foncier.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**SOUHAITE** conserver l'ensemble des terrains communaux en réserve foncière afin de pouvoir réaliser des échanges en cas de besoin.

**DÉCIDE** que l'ensemble des terrains communaux ne pourront être cédés uniquement par échange, seuls les terrains constructibles pourront être vendus aux prix pratiqués actuellement. Les terrains agricoles pourront faire l'objet de conventions annuelles de pâturage. Les échanges ne pourront se faire qu'à valeur égale.

### ⊙ Questions diverses

**→ Eclairage public :** Suite à la demande de création d'un éclairage public à proximité du chalet de Roxan TOULOUSE à l'Altaret, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a mandaté le SDEE afin qu'il transmette une proposition de branchement. De même, Monsieur le Maire propose de poser des interrupteurs sur l'éclairage public qui n'est pas utilisé en hiver afin de pouvoir l'éteindre et réaliser des économies d'énergie. Des devis seront demandés au SDEE à la fois pour des interrupteurs et pour des radars détecteurs de présence.

**→ Affouage :** L'affouage prévu en 2022 est en cours de préparation, en concertation avec l'ONF. Cela concerne les parcelles ZV 15-16-17-21-28 situées à la Valette.

Monsieur le Maire clos la séance à 23h15\_\_\_\_\_

**FIN**